

AVIS PUBLIC

ADMISSION DES ENFANTS AU PRÉSCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2024-2025

Admission au préscolaire 4 ans et 5 ans

Pour qui? Tous les enfants qui auront 4 ans ou 5 ans avant le 1^{er} octobre 2024.

Où s'inscrire? À l'école de votre territoire pour la **maternelle 4 ans et 5 ans**.

Pour la **maternelle 4 ans**, veuillez noter que les places sont limitées, des critères de priorisation pourraient s'appliquer.

Quand? Du lundi 15 janvier au vendredi 19 janvier 2024.

Il est obligatoire de prendre un rendez-vous en appelant à l'école de votre territoire à partir du 15 décembre 2023.

Quelle est l'école de mon territoire? Pour connaître l'école primaire de votre territoire et la politique relative à l'admission et à l'inscription annuelle des élèves (52-02-01), veuillez **consulter notre site Web à l'adresse suivante : <https://www.cssd.gouv.qc.ca>** ou téléphoner au 819 663-9221.

Quels documents sont requis pour l'admission?

- 1- La copie originale du certificat de naissance de l'enfant (grand format) indiquant les noms des parents;
- 2- Deux preuves d'adresse (ex : compte de taxes, compte d'électricité, permis de conduire);
- 3- La carte d'assurance-maladie du Québec (carte soleil);
- 4- Pour les enfants handicapés, les rapports de professionnels de la santé confirmant le handicap.

Si mon enfant est né ailleurs qu'au Canada? Vous devez nous fournir les documents émis par **Immigration Canada** ou **Immigration Québec**.

Questions? Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'école de votre territoire.

Gatineau, ce 4 décembre



La directrice générale,
Manon Dufour